

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

### Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
- Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE
- Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
- Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE
- Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
- Patrice MÈCHE à Jean-Daniel GOUDIER
- Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN
- Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
- Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
- Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210415-21\_03287-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	22 avril 2021
- votants : 29	- abstention : 0	Publication le 22 avril 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/046 – Convention de mise à disposition de structures municipales au profit d'associations**

Vu l'article L2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention type de mise à disposition de locaux communaux annexée,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention type de mise à disposition de locaux communaux aux bénéficiaires d'associations locales.

La commune souhaite conserver le dynamisme de son tissu associatif et permettre aux associations de disposer de moyens adaptés à leur objet.

Comme indiqué sur la liste jointe, plusieurs associations disposent de locaux, et il est nécessaire de remettre à jour les conventions réglant les relations entre chaque association et la commune. A ce titre, une convention type est jointe à la présente et sera adaptée en fonction des locaux occupés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un local communal avec chacune des associations concernées et tous documents y afférents

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

